



Athénée Joseph Bracops

Anderlecht, le 01 septembre 2020

AVIS n° 02bis

***Au responsable légal de l'élève mineur,
A l'élève majeur.***

Objet : licenciement des élèves de 1^{ère} et de 2^{ème} années

Madame, Monsieur,
Chers parents,

En cas d'absence inopinée d'un professeur, les élèves de 1^{ère} et de 2^{ème} années peuvent être licenciés **de 10h45 à 12h25 et de 13h20 à 15h50, sauf avis contraire des parents.**

VAN ELEWYCK V. - BARIDEAU T.
Proviseurs

VASTENAEKEL Y.
Préfet des Etudes

A REMETTRE AUX EDUCATEURS DE NIVEAU pour le jeudi 03/09 (pour les 1ères) ou le lundi 07/09 (pour les 2èmes) au plus tard.

Je soussigné (e) père/ mère ou tuteur,

Autorise * / N'autorise pas *

le licenciement de (nom et prénom de l'élève).....
de (classe)

Date :

NOM :

Signature,

*** biffer la mention inutile**

A COLLER AU VERSO DE LA COUVERTURE DU JOURNAL DE CLASSE pour le jeudi 03/09 (pour les 1ères) ou le lundi 07/09 (pour les 2èmes) au plus tard.

Je soussigné (e) père/ mère ou tuteur,

Autorise * / N'autorise pas *

le licenciement de (nom et prénom de l'élève).....
de (classe)

Date :

NOM :

Signature,

*** biffer la mention inutile**